

COMMUNIQUE DE PRESSE

Douala-Ntui, le 20 août 2021 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) demeure préoccupé par la recrudescence des actes de torture, traitements cruels, inhumains et dégradants, les arrestations et détentions arbitraires des Défenseurs des Droits Humains à Ntui.

Les faits :

Le 1^{er} septembre 2020, les membres de l'Association de Défense des Droits des Handicapés et Assimilés (ADDHA) ont déposé le dossier de reconnaissance légale de l'association pensant obtenir une reconnaissance de fait trois mois plus tard.

Le 26 février 2021, un nouveau dossier ADDHA est donc redéposé mais, cette fois, avec l'exigence d'une décharge officielle de réception du dossier de la part de la Préfecture. Cette exigence n'est pas prise en compte par le responsable du BAPP, qui renvoie chez eux les dirigeants de l'ADDHA, non sans faire des allusions moqueuses à leur infirmité physique.

Le 15 mars 2021, les responsables de l'ADDHA reviennent à la charge pour voir enfin leur dossier être pris officiellement en considération. Devant l'attitude répulsive à leur égard du chef du Bureau des associations et des partis politique de la Préfecture, les 3 responsables FOGUEN NFEU GANG Apollinaire (actuel président, malvoyant), NKAM GAING Pascal (actuel secrétaire principal, malentendant grave) et NKOUA TCHOU Léonard (actuel comptable, estropié), entreprennent de ne pas quitter le Bureau des Associations et des Partis Politiques (BAPP) tant qu'ils ne seront pas satisfaits.

Le 02 juillet 2021, le leader FOGUEN NFEU GANG Apollinaire accompagné d'un seul de ses adjoints se rend à la préfecture de Ntui avec le dossier au complet de reconnaissance officielle de l'ADDHA. Et a demander audience au cabinet du préfet de Ntui. L'administrateur civil étant absent, il est dirigé avec son adjoint au bureau du 1er Adjoint Préfectoral, un certain M. BINKOA MINKO Ebenezer. Mais dès que le leader de l'ADDHA évoque le problème du refus de la préfecture de considérer le dossier de légalisation de son association, l'administrateur civil se braque et change de ton. Il avance qu'il a souvenance de ce qu'un des articles des statuts de l'ADDHA fait claire référence aux « droits politiques des handicapés » et à la « liberté de choix de leur statut sexuel », et qu'en bon conseil d'aîné, il exige que soit gommés purement et simplement de ses textes organiques toutes références incongrues dans le contexte camerounais d'aujourd'hui ».

Le 26 juillet 2021, FOGUEN NFEU GANG Apollinaire reçoit à son domicile une convocation du président du TPI de Ntui. Lors de sa convocation, FOGUEN NFEU Gang Apollinaire se fait assister par ses deux adjoints comme témoins des faits, lors de leur audition individuelle sur intimidation et menace.

Le 27 juillet 2021, NKAM GAING Pascal (actuel secrétaire principal, malentendant grave) et NKOUA TCHOU Léonard (actuel comptable, estropié) sont accusés « d'outrage à magistrat » et mis immédiatement sous Mandat de dépôt à la prison principale de Ntui.

De tout ce qui précède,

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC):

- ✓ Condamne avec fermeté l'arrestation et la détention arbitraire les membres de l'Association de Défense des Droits des Handicapés et Assimilés (ADDHA);
 - ✓ Condamne la non signature du dossier d'autorisation pour le fonctionnement légal de l'Association de Défense des Droits des Handicapés et Assimilés (ADDHA);
 - ✓ condamne les traitements inhumains et dégradants, des personnes handicapés qui veulent seulement une signature de leur dossier ;
 - ✓ Exige la libération immédiate et sans condition les membres de l'Association de Défense des Droits des Handicapés et Assimilés (ADDHA).

 - ✓ Dénonce toute forme d'intimidations, entretenu par les autorités administratives, judiciaires des menaces de mort, les arrestations et détentions arbitraires, des traitements inhumains et dégradants ;
 - ✓ Dénonce et condamne les représailles à l'encontre de personnes handicapées.

Aux autorités Camerounaise le REDHAC

Exige que cesse toute forme d'intimidation sur les Défenseurs des Droits Humains en particulier les membres de l'Association de Défense des Droits des Handicapés et Assimilés (ADDHA) ;

Demande d'assurer l'intégrité physique et morale des membres de l'Association de Défense des Droits des Handicapés et Assimilés (ADDHA) et de toutes les personnes détenues dans les prisons pour les mêmes motifs et autres.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04 ;

MOB : (+237) 691 23 89 96 / 697 61 81 95

Facebook :RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web : www.redhac.info